



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

◆◆◆◆
RECTORAT
◆◆◆◆
LE RECTEUR

Président de l'Assemblée de l'Université
Grand-Officier de l'Ordre du Mérite

N° - - 1698

/CAB/REC/Jmb

Dakar, le 10 JUIL 2012

*Arrêté portant nomination du Président et
du Vice-président du Comité d'Ethique de la
Recherche de l'Université Cheikh Anta DIOP de
Dakar*

- VU la loi n°67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, modifiée ;
- VU la loi n°81-59 du 09 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des Universités, modifiée ;
- VU la loi n°91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'Education Nationale ;
- VU le décret n°70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université Cheikh Anta de Dakar, modifié ;
- VU l'arrêté n°1658 du 02 juillet 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar;
- VU l'arrêté n°659 du 02 juillet 2012 relatif à la composition du Comité Ethique de la Recherche (CER) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

-- ARRETE --

Article premier : M. Alioune DIEYE, Professeur Titulaire de classe exceptionnelle à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie, est nommé Président du Comité d'Ethique de la Recherche (CER) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Article 2. Mme Mame SOW DIOUF, Professeur Titulaire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, est nommée Vice-présidente du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Article 3. Les intéressés exercent leurs fonctions cumulativement avec leurs charges d'enseignement dans leur Faculté.

Article 4. Le Secrétaire Général, le Doyen de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie et le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
Le Professeur
Saliou NDIAYE